



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24108032

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

05 JUL. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : 1010 263 908

Nom

(en entier) : **C.G.P. ENTREPRISES & KIDS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Ruelle Masse 11, 7134 Péronnes-lez-Binche**

Objet de l'acte : Nomination/Démission

NOMINATION/DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

SRL C.G.P. ENTREPRISES & KIDS

Ruelle Masse 11, 7134 Péronnes-lez-Binche

Numéro d'entreprise 1010.263.908.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Est tenue ce jour, le 24/06/2024, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, au siège de la société.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

- le président : GILBERT Christine
- le secrétaire : GILBERT Christine
- le(s) scrutateur(s) : GILBERT Christine

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des actionnaires présents ou représentés.

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel administrateur.

II. Étant donné que l'ensemble des 100 actions sont représentées et que tous les administrateurs sont présents ou se sont désistés, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.

IV. Tous les actionnaires ont pris connaissance ou ont pu prendre connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des sociétés et des associations (CSA).

Constatation de la validité de l'assemblée

Le(s) scrutateur(s) ont vérifié cet exposé préalable et l'assemblée constate qu'il est correct.

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix. Chaque action donne droit à une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour

1. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur : GILBERT Pol, domicilié rue Gustave Boël 20 à 7100 La Louvière.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Son mandat prendra cours le 24/06/2024, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, chaque administrateur est autorisé à poser tout acte de gestion et à représenter la société.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Un mandat spécial est accordé à C&C Comptafisc SRL afin de faire publier la décision aux annexes du Moniteur belge, et ce dans le délai le plus bref possible. Les documents à cet effet sont signés en même temps que le présent procès-verbal.

Dispositions finales

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont fait la demande.

Administrateur

GILBERT Christine

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).